

36 - Recel de malfaiteur

Si quelqu'un reçoit en sa maison un homme de mauvaise vie ou quelque turbulent, quelque fâcheux, ou quelqu'un atteint de quelque crime notable, doit être à la merci du seigneur et des consuls et tout ce qui lui appartient doit être donné au seigneur ou ses officiers. Si le seigneur fait justice, il y aura 5sols. Et le seigneur portera la bannière de la seigneurie de son autorité. Si cet homme tient quelque chose de quelqu' autre fizatier, le fizatier ferait serment dans la procédure, le bien sera rendu au maître de qui l'avait donné et qu'il lui appartient; si le bien était vendu, le maître peut le réclamer par serment et faire casser la vente.